

Déclaration des Performances n° J 11

Code d'identification unique :

webertherm XS PSE - webertherm XS

Usages prévus :

Système d'isolation thermique extérieure par enduit destiné à l'isolation extérieure des murs de bâtiments

Mortier d'enduit de parement extérieur applicable sur les murs

Fabricant:

Saint-Gobain Weber France - 2/4 rue Marco Polo - ZAC des portes de Sucy - 94370 SUCY EN BRIE www.fr.weber

Système d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances :

Système 1 pour l'évaluation en tant que système d'isolation thermique extérieure

Système 4 pour l'évaluation en tant que mortier d'enduit de parement

Produit couvert par la norme harmonisée :

Non applicable au webertherm XS en tant que système d'isolation thermique extérieur

EN 998-1 : 2016 pour le webertherm XS en tant que mortier d'enduit de parement Le fabricant a réalisé le contrôle de la production en usine (CPU) et les essais de type initiaux selon le système 4

Evaluation Technique Européenne :

Le TZUS, organisme d'évaluation technique :

a délivré l'Evaluation Technique Européenne n° ÉTE 12/0154 le 29/07/2022 sur la base du document d'évaluation européen (DÉE) 040083-00-0404

Le TZUS organisme notifié n° 1020 :

a délivré le certificat de constance des performances CE n° 1020-CPR-020046917

Description du système webertherm XS PSE et performances déclarées :

Voir ÉTE n° 22/0470 du 29/07/2022 disponible à l'adresse https://www.fr.weber/



Performances déclarées pour le webertherm XS en tant que mortier d'enduit de parement

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Réaction au feu	A2 - s1, d0	EN 998-1 : 2016
Perméabilité à la vapeur d'eau	μ < 35	
Adhérence	≥ 0,3 N/mm² - FP : B	
Absorption d'eau	Wc2	
Durabilité (résistance au gel/dégel)	Evaluation reposant sur les dispositions en vigueur sur le lieu prévu d'utilisation du mortier	
Substances dangereuses	Voir FDS	
Réaction au feu	A2 - s1, d0	

Les performances du système webertherm XS PSE et du produit webertherm XS identifiés ci-dessus sont conformes aux performances déclarées.

Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé le 25 janvier 2023 à Sucy en Brie pour le fabricant et en son nom par :

Marine Charles, Directrice Générale

hance